

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**LES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS PRIVÉS PEUVENT DÉPOSER LEURS PROJETS DE « FORÊT RÉSilIENTE » AUPRÈS DE L'OFFICE ÉCONOMIQUE WALLON DU BOIS**

*Marche-en-Famenne, le 8 juillet 2022 – La Ministre Céline Tellier, en charge de la Forêt et de l'Environnement, annonçait récemment le lancement d'un deuxième appel à projets « Forêt résiliente ». Dotée d'un budget de 1.720.000 euros, l'initiative vise à encourager les propriétaires forestiers privés à régénérer leurs parcelles de façon plus résiliente et adaptée aux changements climatiques. Dès aujourd'hui, et jusqu'au 15 septembre, les propriétaires privés peuvent soumettre leurs dossiers.*

**Un premier projet pilote en 2021**

Dans un contexte de sécheresses successives et d'affaiblissement de nombreuses essences dans les forêts wallonnes, l'appel à projets pilote « Forêt résiliente » avait été lancé au printemps 2021 afin d'apporter un soutien aux propriétaires forestiers dont les parcelles avaient été touchées par les crises sanitaires. Alors, 229 propriétaires privés ont bénéficié d'une prime à la régénération pour reconstituer 640 ha de forêts de manière plus durable dans 111 communes wallonnes. Des résultats positifs, qui ont incité la Ministre Céline Tellier à poursuivre sur sa lancée, puisque le constat qui a guidé « Forêt résiliente » reste le même.

**Quatre niveaux de primes**

L'objectif de ce nouvel appel à projets demeure donc d'assurer la diversification des régénérations, qu'il s'agisse de régénérations naturelles, de plantations ou de solutions qui combinent les deux. Il présente toutefois quelques nouveautés. En 2022 ce sont notamment 4 primes distinctes qui sont prévues : un forfait de base à 1500 € par ha, un forfait de base amélioré à 2000 € par ha, un forfait « essences biogènes » à 2500 € par ha et un forfait « biodiversité » à 3000 € par ha. Ce soutien autorise une grande liberté d'action aux demandeurs quant aux itinéraires techniques mis en œuvre pour autant qu'à terme, le peuplement réponde aux objectifs de contribuer à une forêt plus résiliente.

**Formulaire en ligne**

Les dossiers de candidature de l'appel à projets doivent impérativement être introduits par voie électronique, au plus tard le 15 septembre 2022, via un formulaire accessible sur le site [www.foretresiliente.be](http://www.foretresiliente.be). C'est l'Office économique wallon du bois qui est chargé de la réception des dossiers, de la gestion administrative des demandes, du contrôle de la qualité des projets soumis et du versement des primes aux propriétaires privés.

**Encadrement des propriétaires**

Un encadrement est prévu afin d'aider les propriétaires forestiers privés dans la préparation et la réalisation de leur projet. L'objectif est de les encourager à réfléchir au meilleur scénario de régénération sur leur propriété, avec l'aide d'un expert forestier ([www.experts-forestiers.be](http://www.experts-forestiers.be)) ou de la Cellule d'appui à la petite forêt privée ([www.capfp.be](http://www.capfp.be)) et au regard des objectifs définis dans l'appel à projets.

## Règlement et informations complémentaires

Le règlement complet de l'appel à projets est disponible sur le site [www.foretresiliente.be](http://www.foretresiliente.be), ainsi que divers documents et ressources utiles à la constitution d'un dossier de demande. Un webinaire sera prochainement consacré à la façon de remplir le formulaire en ligne et de soumettre un projet. Les webinaires organisés l'année dernière, lors de la phase pilote, peuvent toujours être consultés.

### Informations complémentaires

Récapitulatif des aides disponibles et des conditions d'octroi : [www.foretresiliente.be](http://www.foretresiliente.be).

### Contacts

Emmanuel Defays, Directeur général : [e.defays@oewb.be](mailto:e.defays@oewb.be) – 0476 48 46 98

Georges Pletinckx, Chargé de projet « Forêt résiliente » : [g.pletinckx@oewb.be](mailto:g.pletinckx@oewb.be) – 0479 83 61 10

### A propos de l'Office économique wallon du bois

*Opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, l'Office économique wallon du bois a été constitué par le Gouvernement wallon avec pour mission essentielle de créer les conditions propices au développement économique et à la création d'emplois dans la filière bois en Wallonie. Il est chargé d'élaborer une stratégie de développement de la valorisation et de l'usage du bois, dans une optique de maximisation de la valeur ajoutée générée par les entreprises wallonnes. Il doit piloter les actions que cette stratégie réclame en assurant une affectation consensuelle de la ressource.*